

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

Convoqué le 11 juin 2015, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM s'est réuni mercredi, le 17 juin 2015 à 18h00, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence de la Première Adjointe, Micheline RITTER.

Etaient présents :

Micheline RITTER, Jérôme BAUER, Marie GUILLON, Laurent DI STEFANO, Frédéric FURSTENBERGER, Rachel GROSSETETE, Marie Rose HEYBERGER, Alexandra PELLICIA, Sonia UNTEREINER, Laurent WINKELMULLER et Anita ZIMMERMANN.

Etaient absents excusés : Gérard HIRTZ (procuration à Micheline RITTER), Hugues BANNWARTH (procuration à Marie GUILLON), Rosa DAMBREVILLE (procuration à Sonia UNTEREINER), Nathan GRIMME (procuration à Laurent DI STEFANO), Véronique FUCHS PAGNONCELLI (procuration à Laurent WINKELMULLER), Stéphane JUNGBLUT (procuration à Jérôme BAUER)

Etaient absents : Joël ERNST et Bruno FREYDRICH

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015
3. Informations légales
4. Projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2016-2021 : avis
5. Agenda d'accessibilité (Ad'AP) : point sur le dossier
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015

Le compte-rendu de la séance du 10 juin 2015 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

3. Informations légales

L'adjointe au Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui a été accordée au Maire, ce dernier a signé le marché « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier communal » avec Bleu Cube Architecture (Riedisheim) pour un montant de 39 500 euros HT.

4. Projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2016-2021 : avis

Rapporteur : Jérôme BAUER

L'adjoint au Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 14 avril dernier, avait émis un avis favorable au PGRI, assorti d'observations sur le secteur de Herrlisheim-près-Colmar.

Le Syndicat mixte de la Lauch Aval vient de nous inviter à émettre un avis défavorable au projet de PGRI Rhin qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et qui impactera le développement des communes. En effet, le projet de PGRI prévoit d'interdire toute construction derrière les digues en dehors des zones déjà urbanisées, même au sein des actuelles zones jaunes du PPRI aujourd'hui autorisées à la construction sous condition. Herrlisheim sera contrainte dans son développement à très courte échéance, car le PPRI devra être révisé par la Préfecture du Haut-Rhin pour le rendre conforme au PGRI. Le développement de la commune était certes déjà très contraint par la voie ferrée et la Lauch, et le PLU en cours de révision impose de remplir les dents creuses avant d'urbaniser le reste du ban communal, mais il semble important aujourd'hui de revenir sur notre avis.

Tout d'abord, le PGRI et le SDAGE ne semblent pas tenir compte des réalités économiques et territoriales du Haut-Rhin. En effet, les dépenses auxquelles le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 engagerait les collectivités haut-rhinoises sont nettement supérieures à nos capacités financières, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et des aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. De plus, le PGRI introduit le principe d'inconstructibilité des terrains protégés par des digues alors que ces 30 dernières années, le Département et les syndicats mixtes de rivières ont investi 170M€ pour protéger 26 000 bâtiments jusqu'au niveau d'une crue centennale. Pour l'instant, les PPRI en vigueur n'interdisent la construction qu'à l'arrière immédiat des digues, pour préserver les populations d'un effet de « chasse » en cas de rupture ou de surverse de l'ouvrage. Le PGRI prévoit l'interdiction de toute extension de l'urbanisation dans la zone protégée par les digues, même à plusieurs centaines de mètres. Seuls les terrains non encore bâtis dans la zone urbaine pourront être construits. Cela va poser problème à de nombreuses communes de la plaine d'Alsace, dont Herrlisheim-près-Colmar... alors que nos digues de protection sont en excellent état ! Enfin, l'adoption du PGRI dans sa rédaction actuelle va fragiliser tous les documents d'urbanisme, car les PPRI approuvés dans le Haut-Rhin, suite à une large concertation avec les communes, ne seront pas conformes au PGRI. Le PPRI constituant une servitude d'urbanisme, les SCOT et les POS/PLU doivent s'y conformer et ce sont donc tous les documents d'urbanisme de plus de 150 communes du Haut-Rhin qui seront impactés.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

VU les projets de Plan de Gestion des Risques d'inondations (PGRI) et de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) élaborés par le Préfet Coordonateur de Bassin Rhin-Meuse,

CONSIDERANT qu'une grande partie du ban communal est soit classé en zone inondable, soit protégé par des digues,

CONSIDERANT les renforcements successifs des digues de l'III ayant permis de porter leur protection au niveau d'une crue centennale ainsi que leur très bon état d'entretien,

CONSIDERANT que le PPRI de l'III approuvé en 2006 est désormais intégré dans les documents d'urbanisme et qu'il tient compte du risque de rupture de digue,

CONSIDERANT que les exceptions permises pour les projets et zones d'intérêt stratégiques (ZIS) sont mal définies juridiquement et exposées au recours, bloquant les projets de développement de la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de rendre un avis très défavorable sur les projets de Plan de Gestion des Risques d'inondations (PGRI) et de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;**
- **s'oppose au classement en zone inconstructible de tous les terrains protégés par des digues et non encore urbanisés ;**
- **demande que le PGRI reprenne les dispositions de prévention des risques de rupture de digues adoptées dans le PPRI de l'III en 2006 ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches utiles pour faire entendre les intérêts de la commune sur ce dossier ;**
- **demande au Maire de transmettre cette délibération au Préfet Coordonateur de Bassin, ainsi qu'une copie au Préfet du Haut-Rhin et au Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.**

5. Agenda d'accessibilité (Ad'AP) : point sur le dossier

Rapporteur : Micheline RITTER

L'adjointe au Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agenda d'accessibilité (Ad'AP) des établissements recevant du public doit être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015, faute de quoi des sanctions seront appliquées (jusqu'à 225 000 euros par établissement). L'Ad'AP est un document programmatique qui décrit les bâtiments concernés et explicite le projet stratégique pour rendre ce patrimoine accessible : phasage des travaux qui peuvent s'étaler sur 3 ans (avec obligation de programmer des travaux dès la 1^{ère} année), moyens financiers mobilisés, dérogations sollicitées.

Ce délai de 3 ans pourra être prorogé si la commune n'a pas de capacité d'autofinancement ni de capacité d'emprunt, ce qui ne semble pas être le cas de Herrlisheim. Des dérogations pourront également être demandées en cas d'impossibilité technique, pour la préservation du patrimoine architectural, ou en raison d'une disproportion manifeste.

Des réunions de travail se sont tenues avec l'ADAUHR qui a été missionnée pour nous accompagner dans l'élaboration de cet Ad'AP. L'adjointe au Maire présente un tableau des réflexions menées à ce jour, notamment à partir des diagnostics Accessibilité réalisés par Qualiconsult en 2010 (diagnostics en cours d'actualisation suite aux récentes modifications réglementaires).

ERP	Taux d'accessibilité et problèmes	Coût travaux HT	Dérogation possible ou aménagements déjà réalisés (avec économie)	Observations
Ecole maternelle + atelier	53 % (accès, équipements,	38 710 €	Stationnement et accès à l'atelier réglés avec	Ad'AP 2016

	sanitaires, circulations, portes, escaliers, stationnement)		travaux en 2013 (2 100 €)	
Ecole primaire	51 % (équipements, escaliers, sanitaires, accès, portes, circulations, ascenseurs)	199 435 €	Accès cour et atelier réglé avec travaux en 2013 (27 500 €) Dérogação pour ascenseur car disproportion manifeste (130 000 €)	Ad'AP 2017 réaménager l'atelier pour en faire une salle de classe adaptée aux PMR. Si non, élévateur
Eglise	57 % (escalier, stationnement, portes et sas)	8 920 €	Dérogação pour ne pas installer l'élévateur vers l'autel (2 800 €)	Ad'AP 2016
Périscolaire	59 % (équipement, sanitaires, circulations, signalétique, circulations, escaliers, ascenseur, cheminement, portes, stationnement)	41 010 €	Revêtement de sol dans la Cour Ste Marthe réglée avec les travaux en 2013 (15 000 €) Dérogação pour ne pas changer l'escalier car disproportion manifeste (8 000 €)	Ad'AP 2016
Bibliothèque				Ad'AP 2016
Mairie	55 % (équipements, portes, ascenseur, escaliers, circulations, sanitaires, stationnement)	195 065 €	Accès salle des sociétés réglé avec travaux Cour Ste Marthe (6 800 €)	Ad'AP 2018
Gymnase, salles de musique / danse	50 % (sanitaires, ascenseur, cheminements, portes, escaliers, équipements, accès, stationnement, signalisation)	182 425 €	Accès partiellement réglé avec pose d'enrobés dans Cour arrière mais manque signalétique (24 000 €). Quelques déroguations possibles (42 000 €)	Ad'AP 2018 Installer les salles de musique et de danse au-dessus de la Mairie (si non, 2 ascenseurs)
Salle Saint Michel	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE REALISES EN 2013-2015			
Atelier technique (rue des Boulangers)	Accès, stationnement, circulations, ascenseur, sanitaires, mobilier, signalétique	18 640 €		Nouvel atelier en 2017 Réaménagement de ce local pour le Conseil de fabrique ?
Presbytère	Accès, stationnement, circulations, ascenseur, sanitaires, mobilier, signalétique, amplification sonore dans la chapelle	213 450 €		Bail emphytéotique pour des logements ? activités tertiaires ?

Club House football	Diagnostic en cours			Ad'AP 2017
Club House tennis	Diagnostic en cours			Ad'AP 2017
Piste de quilles	Diagnostic en cours			Ad'AP 2017
TOTAL		897 655 €	258 200 €	

Le cimetière, les parcs et jardins publics devront également être rendus accessibles. Un plan de mise en accessibilité de la voirie doit aussi être établi par la commune.

Enfin, la commune est le guichet de dépôt des Ad'AP pour tous les commerçants et professions libérales de son ban qui devront également rendre leurs locaux accessibles.

Le Conseil municipal prend acte de l'évolution de ce dossier. Une réunion des Commissions réunies sera organisée fin juin / début juillet, avec visite des locaux.

6. Divers

Déplacement du gravier de la Lauch : chantier terminé

Réforme des rythmes scolaires : le PEDT a été présenté au Conseil d'école et remis à l'Inspection académique le 15 juin.

Conférences sur l'alimentation et les activités physiques des seniors les 7, 14 et 21 octobre de 9h00 à 11h00, en partenariat avec l'association Siel Bleu. Des flyers seront insérés dans le Fil de septembre.

Plan Canicule : Micheline RITTER recueille les besoins de nos habitants

« Mademoiselle Julie » (Comédie de l'Est) : représentation le dimanche 15 novembre à 17h00

Fin de la séance à 19h15